

ATTESTATION D'INFORMATION DU CONJOINT

sur les conséquences des dettes professionnelles sur les biens communs

Établie en application de l'article L. 526-2-1 du Code de commerce, imposant à l'entrepreneur exerçant une activité professionnelle indépendante d'informer son conjoint des conséquences, sur les biens communs, des dettes contractées dans l'exercice de sa profession.

Entre les soussignés :

L'entrepreneur :

Nom et prénom : **SAMIR Charit**

Né(e) à : Casablanca

Demeurant : 27 rue du Général de Gaulle, 87170 Isle

Le conjoint :

Nom et prénom : **MAHMOUD Souad**

Demeurant : 27 rue du Général de Gaulle, 87170 Isle (même adresse que l'entrepreneur)

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 — Objet de l'attestation

La présente attestation a pour objet d'informer le conjoint du soussigné, entrepreneur individuel, des conséquences sur les biens de la communauté ou les biens indivis des dettes contractées par celui-ci dans l'exercice de son activité professionnelle indépendante.

Article 2 — Information délivrée

Le soussigné, Charit Samir, déclare avoir informé son conjoint, Souad Mahmoud, que les biens communs ainsi que les biens propres du conjoint peuvent être engagés et saisis par les créanciers professionnels à raison des dettes nées de l'exercice de son activité professionnelle, sauf disposition contraire résultant du régime matrimonial applicable ou d'une déclaration d'insaisissabilité régulièrement publiée.

Article 3 — Reconnaissance du conjoint

Le conjoint, Souad Mahmoud, reconnaît avoir été pleinement informé(e), avant ce jour, des conséquences que les dettes contractées par Charit Samir dans le cadre de son activité professionnelle peuvent avoir sur les biens communs du foyer, ainsi que sur ses biens propres le cas échéant.

Article 4 — Effets

La présente attestation est établie afin de satisfaire à l'obligation d'information prévue par les dispositions légales applicables et sera conservée par l'entrepreneur, qui pourra la produire auprès de tout organisme compétent (centre de formalités des entreprises, greffe du tribunal de commerce, chambre de métiers et de l'artisanat, etc.) à l'occasion de la déclaration de création ou de modification de son activité.

Fait à Isle, le 21 août 2026, en deux exemplaires originaux.

L'entrepreneur

Charit Samir

(signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »)

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, looped initial 'C' and a series of vertical strokes.

Le conjoint

Souad Mahmoud

(signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »)

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, looped initial 'S' and a series of horizontal strokes.